

DEJEUNER EN ECOLE HOTELIERE

Où :

Dans une école hôtelière différente à chaque fois, choisie par la responsable.

Quand :

Environ 1 fois par trimestre, aux dates mentionnées dans le programme.

Comment :

Pour être informé de ces déjeuners, il faut cocher la case correspondante lors du règlement de la cotisation annuelle à l'AVF, de façon à être dans le groupe des gastronomes qui seront avertis.

Un mail est envoyé aux potentiels participants environ 15 jours avant ; ceux-ci doivent confirmer leur participation ou pas, en faisant parvenir un chèque de caution de 25€ à la responsable avant la date du déjeuner.

En cas d'un nombre de participants trop élevé pour la capacité du restaurant, un arbitrage est effectué par la responsable. (délai de dépôt du chèque, nombre de participations). Les nouveaux arrivants sont prioritaires.

Le menu est choisi par la responsable mais n'est pas communiqué à l'avance aux participants.

Responsable : Danièle LAMETHE

Contact : lamethed@yahoo.fr

Conditions :

Avoir réglé la cotisation annuelle à l'AVF du Vésinet et avoir donné le chèque de caution de 25€ qui généralement couvre le prix du repas.